



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Attribution des subventions
2026 aux associations

**Délibération
n°2026/59**

27 Avril 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
30 avril 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 4 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle,
QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE
Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian,
FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA
Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine,
LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure,
BARTHELEMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis,
NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE
François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB
DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

BUDGET PRINCIPAL : Attribution des subventions 2026 aux associations.

Monsieur Jimmy LEVESQUE, Adjoint au Maire chargé du Sport et de la Sécurité, donne lecture des propositions de vote des subventions aux associations pour 2026 qui figurent dans les annexes du projet de budget primitif 2026, étant précisé que les élus membres des associations bénéficiaires de ces subventions doivent s'abstenir de participer au débat et de prendre part au vote.

La Commission Finances-Budget ayant examiné cette proposition de vote des subventions 2026 aux associations lors de sa séance du 8 avril 2026 et émis un avis favorable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, décide par 24 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE) :

- D'adopter les subventions 2025 aux associations figurant dans l'annexe du budget primitif 2026 l'exception des subventions suivantes, qui sont votées :
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Cercle d'Activités Physiques », Monsieur Jimmy LEVESQUE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Pétanque Club Pavillais », Monsieur Jimmy LEVESQUE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « France 44 », Madame Christelle LEMONNIER, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Madeleine Loisirs », Madame Émilie JACOB-DELESCLUSE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 4 « abstention » (Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Cultur'Esne », Madame Agnès LARGILLET, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 22 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Comité de jumelage Pavilly / Freckenhorst », Monsieur François TIERCE et Monsieur Christian DEMANNEVILLE, membres de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « UNC-AFN », Madame Christelle LEMONNIER, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;

- Par 22 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Expo Rétro Pavilly », Monsieur François TIERCE et Monsieur Eddy Lefaux, membres de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Amicale Cyclotouriste Pavillaise », Monsieur François TIERCE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « US Pavilly Basket », Monsieur Ahmed MERBAH, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 4 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « Amicale du Personnel Communal », Monsieur Dominique LEMOING et Monsieur Francis LÉCAUDÉ, membres de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 23 voix « pour », 0 « contre », 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), pour la subvention à l'association « SOFORA », Monsieur François TIERCE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



(Handwritten signature in blue ink)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière